

*Orientations* 2010-2014

# SDACR 2010



**SCHEMA  
DEPARTEMENTAL D'ANALYSE  
ET DE COUVERTURE DES RISQUES**



**SAPEURS  
POMPIERS**  
Ille & Vilaine

# Sommaire



Connaitre pour agir 4 3 missions, 13 orientations,  
5 ans pour réussir...

Orientations 2010-2014 5 Le SDIS s'inscrit dans une démarche d'éducation  
préventive... en préparant les citoyens à devenir  
les premiers acteurs de leur sécurité

6 Le SDIS s'engage dans des actions de prévention  
et prévision... en se plaçant comme conseiller  
auprès des autorités de police.

7 Améliorer la connaissance des  
risques particuliers grâce à une organisation  
et des outils performants

8 Le SDIS améliore la distribution des secours  
... en se fixant des objectifs et orientations  
de qualité

12 Un SDIS toujours plus efficace.  
L'évaluation de ses politiques et la communication  
sont au cœur des préoccupations du SDIS.

Conclusion 13 Une démarche cohérente de la politique du SDIS,  
structurée autour de 4 piliers



# Édito

La révision du SDACR a permis de recenser et d'évaluer les risques auxquels le SDIS est déjà confronté et ceux, nouveaux ou mal connus, désormais à prendre en compte.

Au terme d'une année d'un travail fructueux, la révision de ce document de référence offre une vision globale et prospective indiquant à tous le cap à suivre, afin de conduire pour les années à venir la politique de sécurité civile voulue par nos autorités. Ces travaux ont fait l'objet de nombreuses consultations et échanges en liaison avec les élus locaux, les administrateurs et les partenaires du SDIS.

Un comité de pilotage, réuni autour du Préfet et composé du Président du Conseil d'administration du SDIS, Président du Conseil général, de la Présidente de l'Association des Maires d'Ille-et-Vilaine, du Président de l'Association des Maires Ruraux d'Ille-et-Vilaine et du Maire de Rennes, a assuré la validation des grandes étapes du projet et approuvé les orientations stratégiques proposées aux instances de notre établissement.

C'est désormais un outil d'analyse, de prospective et d'évaluation au service d'une politique départementale, de sécurité civile tournée vers l'éducation préventive, le développement des actions de prévention et de prévision, et d'une distribution des secours répondant à des objectifs de qualité, qui permettra à notre établissement public d'adapter son pilotage à sa noble mission dans un contexte économique et financier contraint.

Cette nouvelle génération de SDACR, conçu comme un véritable schéma directeur, succède désormais au SDACR catalogue. Cette nouvelle approche met en exergue la cohérence des politiques du SDIS sur le long terme. Elle offre, aux côtés de notre organisation traditionnelle, l'espace d'un champ d'innovations autour duquel des idées nouvelles doivent fédérer les femmes et les hommes pour construire le SDIS de demain.

**Colonel Pierre PATET**

Directeur départemental

SDIS d'Ille-et-Vilaine

# Connaître pour agir



**3 missions,  
13 orientations,  
5 ans pour réussir...**

## ► Une mission noble pour le SDIS d'Ille-et-Vilaine

Le Service départemental d'incendie et de secours est un établissement public qui :

- distribue les secours de manière équitable et efficace en maîtrisant les coûts,
- évalue et prévient les risques,
- éduque les populations à une culture de sécurité civile.

Les objectifs et orientations de couverture de ces risques proposés par cette révision veillent à :

- prendre en considération les dimensions de la complexité et de l'humilité,
- promouvoir une équité de la distribution des secours sur l'ensemble du territoire.

## ► Du concept à son élaboration...

Le SDACR du département d'Ille-et-Vilaine a été conçu pour la première fois en 1998. Il a été révisé en 2004. Le présent document constitue ainsi la deuxième révision.

Il se structure à partir des éléments suivants :

- l'étude des données géographiques, démographiques et économiques induisant des risques potentiels
- le bilan des réalisations préconisées par le SDACR 2004,
- l'analyse de l'activité et de la couverture opérationnelle actuelle du SDIS par rapport aux risques potentiels,
- la définition de l'organisation et des ressources à mettre en œuvre pour une optimisation de la couverture des risques,
- les orientations pour une évolution progressive du SDIS en corrélation avec le développement du département.

***Le contexte des SDIS en général, et du SDIS d'Ille-et-Vilaine en particulier, est caractérisé à la fois par une demande croissante de sécurité de la part de la société, de manière plus marquée pour le secours à personne, et par une recherche accentuée de maîtrise des coûts.***

# Orientations 2010-2014

## Le SDIS s'inscrit dans une démarche d'éducation préventive

... en préparant les citoyens à devenir les premiers acteurs de leur sécurité.



### ► Mettre en œuvre une politique d'éducation préventive tournée en priorité vers les jeunes

- Les jeunes, et en particulier les collégiens, constituent une cible privilégiée dans le cadre du développement des actions d'éducation préventive.
- D'une part, parce qu'ils constituent une véritable source de multiplication des messages de prévention auprès de leurs familles, d'autre part parce qu'ils constituent le corps social de demain.
- Cette politique pourra se développer autour d'actions de préventions dans les collèges et la promotion des sections de jeunes sapeurs-pompiers (JSP) en interne et/ou avec la participation de l'Education nationale.

### ► Développer le partenariat avec les associations, notamment avec l'union départementale des sapeurs-pompiers d'Ille-et-Vilaine

Parce qu'il est le principal distributeur des secours sur le territoire départemental, le SDIS 35 doit être une tête de pont d'un réseau d'associations susceptibles de délivrer des messages de prévention et d'éducation de sécurité civile. L'ensemble des acteurs de sécurité civile doit fédérer son effort au profit d'un message construit et cohérent auprès de la population.

C'est aussi à travers un soutien de notre partenaire privilégié que représente l'union départementale des sapeurs-pompiers d'Ille et Vilaine, que notre action d'éducation préventive sera créatrice d'un lien intergénérationnel entre les jeunes et les anciens sapeurs-pompiers.



# Orientations 2010-2014

## Le SDIS s'engage dans des actions de prévention et prévision

... en se plaçant comme conseiller auprès des autorités de police.

**Les actions de prévention et de prévision sont indispensables pour identifier, évaluer les risques et anticiper.**

### ► Poursuivre le conseil en évaluation des risques de sécurité civile au profit des autorités de police

Le groupement prévention poursuivra sa mission d'expertise dans le domaine des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public en s'attachant à garantir les délais d'instruction des permis de construire, ainsi que le respect du calendrier des visites d'établissements, conformément aux textes en vigueur.

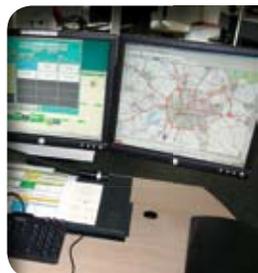
Parce que la majorité des décès lors d'un incendie est constaté désormais dans les immeubles d'habitation, le SDIS contribuera à conseiller les autorités de police, à leur demande, par une évaluation des risques.

A ce titre, il s'attachera à préciser les conditions d'accès aux immeubles (pour les secours), celles de défense en eau contre l'incendie, et le cas échéant les conditions d'évacuation des bâtiments.

Conformément à la réglementation à venir, un règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie sera élaboré par le SDIS en collaboration avec les différents acteurs concernés par ce sujet. Les communes conserveront la responsabilité d'élaborer les schémas communaux de défense, le SDIS se positionnant en conseil, notamment en élaborant une charte à disposition des communes intéressées.

# Orientations 2010-2014

## Améliorer la connaissance des risques particuliers grâce à une organisation et des outils performants



### ► La mise en place d'un SIG comme outil structurant

Parce que les données métiers nécessaires à la distribution des secours doivent être géo-référencées et dynamiques, la mise en place d'un système d'information géographique (SIG) est indispensable au regard des attentes des acteurs de terrain. Il permet d'améliorer la qualité des secours distribués, et offre un outil de pilotage permettant notamment une évaluation en temps réel des objectifs du SDACR. Cet outil constituera l'un des éléments du schéma directeur des systèmes d'information de l'établissement.

### ► Une organisation de proximité pour une meilleure connaissance des risques locaux

La recherche de l'information nécessaire à la production des données métiers du SIG nécessite une parfaite connaissance du territoire et doit intégrer l'évolution du paysage sans délai. A ce titre, le SDIS veillera à adapter son organisation dans ce domaine en respectant les exigences de territorialisation énoncées.

### ► Une synergie des partenaires pour un partage efficace de l'information

La recherche des éléments générateurs de risques est essentielle dans la connaissance même, puis dans l'analyse de ces risques. Cette recherche lourde et minutieuse ne peut être exhaustive que par un partage de l'information. Pour ce faire, le SDIS contribuera à maintenir un partenariat privilégié et réactif avec l'ensemble des partenaires identifiés. Le partage des données géo-référencées constitue une piste à développer en la matière.

### Courants ou particuliers : le point sur les risques...

La responsabilité du SDIS est de recueillir directement, et auprès de tous ses partenaires, le plus grand nombre de données fiables relatives aux risques de sécurité civile présents en Ille-et-Vilaine. On distingue ainsi :

- les risques courants : d'occurrence élevée, mais de faible ou moyenne gravité, ces risques sont évalués à partir de l'analyse statistique des interventions (incendies, secours à victimes, opérations diverses)
- les risques particuliers : de faible occurrence mais de gravité élevée, ils nécessitent la mise en œuvre de matériels spécialisés et d'outils de commandement et de coordination. Il peut s'agir de risques naturels, technologiques, risques sociaux... L'étude est de nature déterministe, et fait largement appel au retour d'expérience.

# Orientations 2010-2014

## Le SDIS améliore la distribution des secours

... en se fixant des objectifs et orientations de qualité.



- **Intervenir dans un délai de 20 minutes sur tout le département pour au moins 80 % des cas**

L'élaboration du SDACR peut se résumer en la résolution d'une équation déterminée en fonction des risques, des moyens de couverture nécessaires et des délais d'intervention. Le SDIS s'organisera pour être en mesure d'intervenir sur tout le département dans un délai de 20 minutes pour au moins 80 % des situations d'urgence traitées. Les réalités physiques particulières constatées dans les zones urbaines bâties induisent, du fait de la fréquence des sinistres et de la densification de la circulation, une amélioration à 10 minutes sur ces territoires, délai à prendre en considération pour l'implantation des centres d'incendie et de secours.

Ces délais d'intervention s'entendent entre le décroché de l'appel reçu aux numéros 18 ou 112 et l'arrivée sur les lieux du sinistre du premier moyen de secours. L'effort de tous les acteurs du SDIS doit contribuer à les améliorer constamment, sur l'ensemble du département.

### De l'appel d'urgence à l'arrivée des secours, les 7 étapes du délai d'intervention.





### ► **Maîtriser l'activité opérationnelle et la recentrer sur le cœur de métier**

Pour maîtriser l'évolution de son activité opérationnelle, le SDIS 35 doit poursuivre l'effort de recentrage de son activité sur les missions de secours d'urgence. En ce sens, le SDIS doit appréhender l'activité de secours à personne en précisant son champ d'intervention dans ce domaine et en traduisant cette volonté dans une convention bipartite avec le SAMU du département prenant en considération les récents référentiels nationaux.

Le périmètre du champ d'action du SDIS étant ainsi défini, toute activité non identifiée relèvera alors du champ de compétence des autres acteurs du secours à personne. En cas de carence desdits acteurs, le SDIS pourra intervenir de façon supplétive. Dans ces situations, le SDIS sera exonéré de l'atteinte des objectifs de délais identifiés pour les missions d'urgence. De même occasionnellement, le SDIS pourra être contraint de refuser des missions pour carence des autres acteurs afin de préserver ses moyens pour assurer les missions d'urgence lui incombant.

En ce qui concerne les secours d'urgence, le principe d'une réponse graduée (secouriste, infirmière, équipe médicale) assurée par le SDIS, en complémentarité de l'organisation de santé déployée sur le département (SAMU et SMUR), est réaffirmé par ce SDACR.

### ► **Préserver un service public de proximité grâce à la mise en commun des ressources au sein de communautés de centres**

L'optimisation des ressources actuelles du SDIS ne doit pas s'effectuer au détriment d'un service public de secours de proximité, répondant à des objectifs de délais de couverture. Lorsque plusieurs centres d'incendie et de secours peuvent répondre aux objectifs de délais, le SDIS pourra développer la notion de communauté de centres, afin de valoriser notamment la ressource humaine existante sur le territoire concerné.

### ► **Prendre le risque mesuré d'une indisponibilité limitée des secours en cas de simultanéité d'interventions**

Le dimensionnement des centres d'incendie et de secours s'établit notamment avec la probabilité d'occurrence de demandes de secours simultanées. Dans ce domaine, le SDIS organisera sa couverture territoriale pour garantir un objectif d'indisponibilité pour simultanéité de secours inférieur ou égal à 24 heures par an et par centre.



### ► **Créer et maintenir la capacité opérationnelle des agents en les formant aux besoins identifiés**

Pour faire face avec efficacité, les personnels doivent être formés conformément aux guides nationaux de référence qui fixent le niveau de qualification requis par les personnels en fonction des risques identifiés qu'ils devront combattre. Pour garantir ces obligations de formation, le SDIS devra adopter un

plan de formation intégrant l'ensemble des formations opérationnelles obligatoires pour couvrir les risques du département. Pour optimiser les compétences des personnels de tous statuts, une attention particulière sera portée sur la reconnaissance des acquis de l'expérience, ainsi que sur la reconnaissance des titres et diplômes.

### ► **Optimiser les ressources humaines**

Un enjeu majeur se situe autour de l'optimisation des ressources humaines. En terme de réponse opérationnelle, le SDIS 35 doit adapter son dispositif de réponse à l'activité constatée sur les différents territoires. A ce titre, les effectifs de garde et d'astreinte pourront ainsi varier en fonction des moments de la journée pour s'adapter à l'activité constatée. De même, un juste équilibre entre la garde et l'astreinte sera recherché.

Cette notion nécessite la pratique d'une mixité adaptée aux besoins et le recours au volontariat sous les formes actuellement présentes au SDIS 35 mais également sous d'autres restant à imaginer.

### ► **Porter une vigilance accrue sur les sites à risques**

L'analyse des risques a permis d'identifier des sites qui concentraient plusieurs natures de risques. Il s'agit des centres urbains anciens, à Rennes et Saint-Malo principalement, et du littoral. La prise en compte de l'ensemble des risques et des éventuels effets combinés nécessite une approche transversale dans un large partenariat.

#### **Les centres urbains anciens**

L'identification des dangers relève d'une approche globale et ouvre un champ de recherche conséquent pour lequel le SDIS 35 ne dispose ni du recul ni de la compétence pour recueillir seul les éléments. De nombreux autres acteurs sont partie prenante (Etat, villes, bailleurs, propriétaires...).

Il est toutefois identifié dès à présent que les efforts doivent porter sur l'éducation préventive des résidents, la connaissance partagée des risques, le positionnement du SDIS en conseil des autorités de police, la stratégie de lutte et l'adaptation des moyens d'intervention à la configuration des lieux lorsque ceux-ci ne



peuvent pas être aménagés.

S'agissant plus particulièrement de la défense du centre ancien de Rennes, la couverture à mettre en place s'inspirera des conclusions du rapport établi le 13 janvier 2009 par l'inspection de la défense et de la sécurité civiles.

## **Le littoral**

Le site du littoral concentre une variété de risques engendrés par le milieu maritime et les différentes activités qui s'y déroulent, avec un phénomène d'aggravation pendant la période estivale.

Là également les différents acteurs doivent avoir une approche partagée de l'identification des dangers et des réponses à y apporter en prenant en considération les réglementations.



### **► Adapter notre réseau de radiocommunications aux besoins opérationnels du SDIS et de l'interopérabilité avec les autres services**

L'obsolescence du réseau radio analogique actuel, l'incohérence des systèmes de transmission qui empêche toute interopérabilité avec les autres services concourant à la sécurité civile, la couverture insuffisante du territoire départemental, l'absence de réseau spécifique partagé pour les secours et soins d'urgence et le manque de fiabilité et de sécurité qui en résultent justifient une évolution du SDIS 35 vers le réseau numérique ANTARES déployé par l'Etat. L'infrastructure et les fonctionnalités de ce réseau devraient en effet satisfaire les besoins opérationnels du SDIS et prendre en considération ses préoccupations de sécurité des personnels.



# Orientations 2010-2014

## Un SDIS toujours plus efficace

**L'évaluation de ses politiques et la communication sont au cœur des préoccupations du SDIS.**

**Ainsi, l'établissement apporte une attention particulière à...**

► **la réalisation des objectifs du SDACR**

Le SDIS doit pouvoir connaître précisément son activité opérationnelle, contrôler l'évolution de la qualité du service rendu et la réalisation des objectifs du présent SDACR. Des outils fiables devront être implantés dans ce but au sein du système d'information de l'établissement et être partagés par les différents décideurs.

► **la communication auprès des autorités et élus**

La structuration d'une communication nécessaire à l'atteinte des orientations du SDACR devra être déclinée pour, d'une part, favoriser en interne l'émergence d'une culture d'entreprise, afin que chacun s'approprie les orientations attendues, et pour, d'autre part, améliorer la communication opérationnelle vers les autorités de police et les élus, pour le compte desquels intervient le SDIS.

► **l'impact de l'action**

Pour conclure, la définition d'orientations et l'atteinte d'objectifs n'ont de sens que s'ils peuvent s'inscrire dans un programme d'évaluation permettant de mesurer la performance attendue pendant la durée pour laquelle ce document est établi (2010-2014). Ainsi le SDIS organisera les conditions d'évaluation du présent SDACR par la mise en place d'un tableau de bord comportant les indicateurs mesurés en temps continu et en rendra compte à ses autorités et à la population.



# Conclusion

Une démarche  
cohérente de la  
politique du SDIS,  
structurée autour de 4 piliers.



► **Retrouvez le SDACR dans son intégralité sur le site internet  
de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine**

<http://www.ille-et-vilaine.pref.gouv.fr/>

► **Le SDIS remercie l'ensemble des acteurs et des partenaires  
qui ont contribué à l'élaboration du SDACR 2010.**

**Directeur de la publication :**

Jean-Louis Tourenne, Président du SDIS

**Directeur de la rédaction :**

Colonel Pierre Patet, directeur départemental

**Rédaction :**

Direction Gestion des Risques

**A participé à l'élaboration de ce document :**

Service communication

**Crédit photos :** cellule photo-vidéo SDIS 35 – DR

**Conception graphique :** Nouvelle Norme - BA1035

**Impression :** Caméléon

**N° ISSN :** 1957-407X





# SDACR 2010

**SCHEMA  
DEPARTEMENTAL D'ANALYSE  
ET DE COUVERTURE DES RISQUES**



**SDIS 35**

BP 80127

2, rue du Moulin de Joué

35701 Rennes cedex 7 - 02 99 87 65 43

**SAPEURS  
POMPIERS**

**Ille & Vilaine**